

Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Repenser l'éducation — Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques»

COM(2012) 669 final

(2013/C 327/12)

Rapporteur: **Mário SOARES**

Corapporteur: **Pavel TRANTINA**

Le 20 novembre 2012, la Commission européenne a décidé, conformément à l'article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), de consulter le Comité économique et social européen sur la

"Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Repenser l'éducation – Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques"

COM(2012) 669 final.

La section spécialisée "Emploi, affaires sociales et citoyenneté", chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 26 juin 2013.

Lors de sa 491^e session plénière des 10 et 11 juillet 2013 (séance du 10 juillet 2013), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 154 voix pour et 3 abstentions.

1. Conclusions et recommandations

1.1 De façon générale, le CESE appuie l'initiative de la Commission, en particulier dans son effort de lutte contre le chômage des jeunes, même s'il estime que son contenu est bien moins ambitieux que le titre de la communication, "Repenser l'éducation".

1.2 La crise économique et sociale actuelle conditionne les choix budgétaires de l'UE ainsi que ceux des pays européens, et tout particulièrement de ceux qui sont en proie à des adaptations budgétaires, cette situation étant encore aggravée par la diminution du budget de l'Union elle-même. Le CESE met en garde contre le risque que les coupes budgétaires auxquelles il est actuellement procédé dans le domaine de l'éducation ne transforment des initiatives et propositions jugées comme nécessaires en simples déclarations d'intention.

1.3 Conscient qu'il existe en effet des carences significatives dans les systèmes éducatifs, qu'il convient de combler, de même que des difficultés à faire le lien entre le monde éducatif et celui du travail, le CESE formule les recommandations suivantes:

Aux institutions européennes:

1.3.1 revoir les mécanismes de collecte, de présentation et d'interprétation des données sur l'éducation et la formation, de manière à ce qu'elles soient transparentes et comparables;

1.3.2 revoir également les processus éducatifs européens actuels ainsi que les différents instruments existants et plus spécifiquement, les normes et lignes directrices européennes en matière d'assurance de la qualité (ESGQA en anglais);

1.3.3 appliquer les mesures proposées aujourd'hui en les intégrant à d'autres initiatives qui visent l'insertion des jeunes dans le marché du travail, en particulier le plan d'action "Jeunesse en mouvement" pour l'emploi et l'entrepreneuriat;

1.3.4 garantir que le prochain budget de l'Union prévoira les crédits nécessaires à ce programme, notamment pour l'initiative récemment approuvée sur l'emploi des jeunes;

Aux États membres:

1.3.5 revoir et/ou actualiser, de façon non régressive, les politiques relatives à l'emploi et à des services publics de qualité, avec la conviction que, pour réaliser pleinement les objectifs assignés à l'éducation, l'investissement dans ce secteur doit être accompagné de politiques de l'emploi, sociales et économiques d'appui à la croissance durable et au bien-être, en garantissant dans le cadre de ce processus la pleine participation des partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile;

1.3.6 stimuler l'acquisition de compétences d'entrepreneuriat dans les politiques et les programmes d'enseignement, acquisition qui au-delà des apprentissages à l'école, pourrait être complétée, le cas échéant, par des apprentissages en entreprise et par la promotion de la participation des entreprises dans des initiatives promues par les écoles;

1.3.7 favoriser l'intégration par les écoles de systèmes d'éducation et de formation en alternance combinant l'enseignement en classe et l'expérience sur le lieu de travail, en sensibilisant les autorités éducatives et les entreprises à l'importance de ces initiatives;

1.3.8 revoir d'urgence la relation entre, d'une part, l'enseignement et la formation professionnels et, d'autre part, le monde du travail en vue d'une meilleure compréhension des carences éventuelles et organiser une formation professionnelle qui réponde réellement aux besoins du marché du travail;

1.3.9 garantir à tous les conditions nécessaires à un apprentissage continu et l'amélioration de la formation (perfectionnement et reconversion), en respectant effectivement le droit à une formation de qualité tout au long de la vie;

1.3.10 reconnaître et valoriser, de façon créatrice et novatrice, les apprentissages non formels, en augmentant la visibilité des compétences acquises en dehors du système formel et en favorisant la complémentarité entre l'apprentissage non formel et formel, tout en promouvant l'égalité des chances;

1.3.11 adopter des règles et principes communs qui permettent de définir les critères de qualité et d'établir des systèmes qui garantiront la reconnaissance et la validation des apprentissages non formels;

1.3.12 investir dans la formation et l'engagement de bons enseignants, en améliorant leur formation académique et professionnelle, en s'efforçant d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes lors de leur recrutement ainsi qu'en leur offrant des conditions de travail, de rémunération et de carrière adéquates, de manière à rendre cette carrière plus attrayante pour les plus jeunes;

1.3.13 envisager les budgets de l'éducation et de la formation comme un investissement dans l'avenir et une nécessité permanente pour pouvoir remplir l'obligation qu'est la garantie d'une éducation appropriée et de qualité pour tous, en évitant des coupes budgétaires qui hypothéqueraient le respect de cette obligation;

1.3.14 impliquer toutes les parties intéressées (organisations de jeunesse et communautaires, écoles, professeurs, parents et chargés d'éducation, entreprises et syndicats, entre autres) dans l'élaboration et le suivi des politiques éducatives et dans la détection de problèmes éventuels, de même que dans la mission d'éducation, de formation et d'intégration des jeunes dans la société, en fixant des objectifs clairs, en procédant à des évaluations régulières ainsi qu'en prévoyant des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité;

Aux partenaires sociaux

1.3.15 assumer leurs responsabilités et mettre en œuvre correctement le cadre d'action pour l'emploi des jeunes inscrit dans leur programme de travail conjoint pour la période 2012-2014, en mettant en évidence le lien entre l'éducation, les attentes des jeunes et les besoins du marché du travail et en prenant en compte la transition des jeunes de l'école vers le marché du travail, avec l'objectif de relever de manière générale les taux d'emploi.

2. Introduction

2.1 Le thème de l'éducation est souvent au centre des préoccupations du CESE, qui se félicite dès lors que la Commission européenne affirme dans sa communication que "*l'investissement dans l'éducation et la formation (...) revêt un caractère fondamental*

pour la stimulation de la croissance, car ce sont les compétences qui déterminent la capacité de l'Europe à accroître sa productivité" (1). Dans le même temps, le CESE partage les préoccupations exprimées dans la communication, relatives aux mutations importantes observées sur les marchés du travail européens, qui renforcent la nécessité de procéder à une révision des systèmes éducatifs en vue de surmonter leurs failles ou leurs carences.

2.2 Le CESE a contribué à ce que l'éducation soit reconnue comme un droit de l'homme fondamental dans le cadre d'un grand nombre d'avis (2) sur le sujet, dans lesquels il affirme que l'objectif central de l'éducation reste de former des citoyens libres, dotés de sens critique, autonomes et capables d'apporter leur contribution au développement de la société dans laquelle ils vivent, en étant conscients de partager des valeurs et une culture.

2.3 Le Comité est persuadé que, dans le cadre de la formation des enseignants, il convient de prêter attention aux compétences de communication modernes qui devraient contribuer à rendre la vie scolaire plus pertinente et intéressante (3).

2.4 Le CESE convient également de la nécessité urgente de trouver des réponses politiques cohérentes et de nature transversale à des problèmes essentiels: un taux de décrochage scolaire en Europe qui reste élevé, une faible participation des travailleurs à la formation tout au long de la vie, des millions d'hommes et de femmes qui n'ont encore qu'un faible niveau d'études, la maîtrise insuffisante de la lecture parmi les moins de 15 ans et le chômage massif des jeunes dans certains pays de l'UE.

2.5 Cependant, le Comité craint que la validité des initiatives proposées dans la communication ne soit brutalement confrontée à la réalité des pays européens en crise. Les coupes budgétaires, en particulier celles qui frappent les ressources destinées à l'éducation et à la formation, peuvent compromettre la correction des inégalités de base et la promotion d'une éducation de qualité pour tous (4).

(1) COM(2012) 669 final.

(2) JO C 161 du 06.06.2013, pp. 67-72; JO C 161 du 06.05.2013, pp. 27-34; JO C 11 du 15.01.2013, pp. 8-15; JO C 299 du 04.10.2012, p. 97; JO C 191 du 29.06.2012, p. 103; JO C 76 du 14.03.2013, p. 1; JO C 181 du 21.06.2012, p. 154; JO C 143 du 22.05.2012, p. 94; JO C 181 du 21.06.2012, p. 143; JO C 68 du 06.03.2012, p. 11; JO C 318 du 29.10.2011, p. 50; JO C 68 du 06.03.2012, p. 1; JO C 318 du 29.10.2011, p. 142; JO C 318 du 29.10.2011, p. 1; JO C 132 du 03.05.2011, p. 55; JO C 21 du 21.01.2011, p. 66; JO C 255 du 22.09.2010, p. 81; JO C 318 du 23.12.2009, p. 113; JO C 128 du 18.05.2010, p. 10; JO C 224 du 30.08.2008, p. 100; JO C 204 du 09.08.2008, p. 95; JO C 151 du 17.06.2008, p. 45; JO C 218 du 11.09.2009, p. 85; JO C 151 du 17.06.2008, p. 41.

(3) *Survey of Schools: ICT in Education* (Enquête sur les écoles: les TIC dans l'éducation), <https://ec.europa.eu/digital-agenda/node/51275>.

(4) Le rapport de suivi de l'initiative Éducation pour tous (EPT) de l'UNESCO (2012) dénonce le fait que les objectifs EPT aient cessé d'être réalisés et conclut que pour pouvoir présenter des comptes positifs aux citoyens, les systèmes d'enseignement doivent être dotés de fonds suffisants et durables. Par ailleurs, l'OCDE a signalé dans de récentes déclarations qu'une éducation publique centrée sur la qualité et l'égalité est la meilleure façon pour les gouvernements non seulement d'épargner de l'argent, mais aussi de bien l'investir. Cela étant, les communautés et les personnes les plus défavorisées doivent être associées à l'éducation, car c'est uniquement comme cela que l'on pourra parler d'un système éducatif de qualité. IE-OCDE, Conférence "La qualité et le dialogue sont essentiels pour l'éducation publique", 4 février 2013.

2.6 Quoique l'éducation soit une compétence des États membres, l'Union européenne a également un rôle important à jouer, que ce soit par l'intermédiaire de la méthode communautaire de coordination ouverte entre les différents ministres de l'éducation, de mécanismes de collecte de données au niveau européen ou des différentes initiatives européennes en matière d'éducation telles que Bologne et de Copenhague, le communiqué de Bruges, le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), le système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle (ECTVET), le cadre européen des certifications (EQF) ainsi que les lignes directrices européennes en matière d'assurance de la qualité (ESGQA en anglais) ⁽⁵⁾.

2.7 La préoccupation manifestée par de larges secteurs de la société civile s'agissant du décalage entre les compétences actuelles des jeunes et les besoins des entreprises et concernant la transition difficile entre l'école et le travail ou entre le chômage et l'emploi est justifiée. Le CESE salue dès lors en particulier la décision de la Commission européenne de renforcer les échanges entre les sphères de l'éducation et de l'emploi et de promouvoir des initiatives et actions conjointes qui facilitent la transition entre l'école et le travail, réduisent les obstacles à la mobilité dans l'UE, améliorent sensiblement le fonctionnement du marché du travail et garantissent l'égalité des chances. Le CESE demande instamment à la Commission et aux États membres de suivre cette voie, tout en préservant le modèle social européen et en renforçant la cohésion sociale.

2.8 Le CESE se félicite du nouveau cadre d'action pour l'emploi des jeunes, important volet du programme de travail conjoint 2012-2014 des partenaires sociaux, élaboré par ceux-ci et présenté pour la première fois lors du sommet social tripartite du 14 mars 2013.

3. Observations générales

3.1 Le Comité se félicite de l'intention de la Commission d'accorder une attention particulière à la lutte contre le chômage des jeunes dans quatre domaines clés: une éducation et une formation de qualité élevée, l'inclusion d'une formation pratique axée sur le travail, l'incorporation d'apprentissages et de modèles de formation en alternance et le renforcement de partenariats en vue de la réalisation d'un objectif commun.

3.2 Le titre de la communication laisse entrevoir une ambition démentie par son contenu, probablement parce que la Commission a souhaité centrer sa réflexion sur un seul objectif. Le CESE estime toutefois que l'on aurait pu aller plus loin dans la réflexion et aborder des questions/défis de caractère urgent, comme les tendances démographiques actuelles en Europe, la question énergétique et l'émigration, soit autant de questions qui exigent des réponses bien plus complexes. De même, il faudra à

l'avenir tenir compte d'autres réflexions telles que celles menées récemment au niveau de l'ONU et de l'UNESCO ⁽⁶⁾.

3.3 Compte tenu de la proposition de la Commission le CESE attire l'attention sur le danger de considérer l'éducation comme un simple instrument visant à développer des compétences uniquement tournées vers le monde du travail et l'accroissement de l'employabilité ⁽⁷⁾. Le CESE réaffirme sa conviction que l'employabilité dépend non seulement de l'acquisition de compétences fondamentales et de l'expérience pratique, mais également de qualités et d'attitudes telles que la citoyenneté active, le développement personnel et le bien-être. Ainsi, s'il convient que l'employabilité puisse être considérée comme un objectif à développer dans le cadre de la réévaluation de l'éducation, elle ne doit pas être interprétée dans un sens trop restrictif.

3.4 Le CESE rappelle que l'investissement dans l'éducation, pour pleinement servir les objectifs fixés, doit être accompagné de politiques de l'emploi, de politiques sociales et de politiques économiques qui favorisent la croissance durable et le bien-être. Le CESE a déjà recommandé par le passé à l'UE et aux États membres, en particulier dans le cadre de la crise, qu'il soit procédé à une révision et/ou une actualisation non régressive des politiques liées à l'emploi et à des services publics de qualité, que l'on prête davantage attention aux cas particuliers (enfants, personnes ayant des besoins spéciaux, migrants, etc.) et que l'on veille à ce que ces politiques intègrent la dimension de genre et la pleine participation de la société civile organisée ⁽⁸⁾.

3.5 Le constat d'un certain décalage entre les compétences recherchées aujourd'hui sur le marché du travail et celles que possèdent, en général, les jeunes et les travailleurs impose de faire d'urgence le lien entre le monde de l'éducation et celui du travail de manière à surmonter ce déphasage, tout en reconnaissant que les temps de l'éducation et les temps du travail ne sont et ne peuvent pas être les mêmes.

3.6 Le CESE se félicite dès lors de la récente décision du Conseil européen de lancer une "Garantie pour la jeunesse", laquelle a pour objectif d'assurer à tous les jeunes âgés de 25 ans au plus de se voir proposer une offre de travail décent, un complément de formation ou un stage professionnel dans les quatre mois suivant la fin de leurs études ou au début de leur période de chômage.

⁽⁵⁾ Tous les sigles se réfèrent aux expressions en anglais

⁽⁶⁾ Douze experts internationaux de l'éducation ont entamé à l'Unesco (Paris, 12/14 février 2013) une révision critique des plus importants rapports produits au XX^e siècle en matière d'éducation par cette organisation – le rapport d'Edgar Faure "Apprendre à être" (1972) et le rapport de Jacques Delors, "L'Éducation: un trésor est caché dedans" (1996) – à la lumière des mutations sociales les plus récentes et les plus profondes. www.unesco.org.

⁽⁷⁾ "Employabilité" et "création d'emploi" sont deux expressions qui ne signifient pas la même chose et ne recouvrent pas la même notion: si la "création d'emploi" renvoie à un phénomène complexe et des responsabilités partagées entre l'état, les employeurs et les travailleurs qui rendent nécessaires le dialogue social et la négociation, l'"employabilité" est quant à elle du ressort presque exclusif de l'individu qui recherche un emploi.

⁽⁸⁾ JO C18 du 19.01.2011, p. 18.

3.7 Cependant, le CESE met en garde contre le risque de voir aussi bien les jeunes que les travailleurs plus âgés affectés par les taux de chômage actuels. Il conviendrait dès lors d'exploiter les savoirs de ces travailleurs non seulement pour aider les jeunes à s'intégrer dans le monde du travail mais également pour leur transmettre des connaissances faites d'expériences diverses.

3.8 Le CESE regrette que dans la communication à l'examen, la Commission n'ait pas saisi l'occasion de reconnaître le rôle que l'éducation non formelle peut jouer en tant que complément de l'éducation formelle, et attire l'attention sur l'appel lancé par les participants lors du Symposium de Strasbourg en faveur de la création d'un processus commun à long et moyen terme en vue de reconnaître l'éducation non formelle en Europe⁽⁹⁾.

4. Observations particulières

4.1 Compétences transversales et fondamentales.

4.1.1 Le CESE convient avec la Commission que "les efforts doivent se concentrer sur le développement de compétences transversales", en particulier les compétences entrepreneuriales, mais considère que le premier pas doit résider dans l'acquisition par tous de compétences fondamentales. Il estime lui aussi que l'apprentissage des langues continue de mériter une attention particulière. Dans les faits, un jeune qui aura acquis de bonnes compétences transversales et fondamentales (notamment en ce qui concerne le travail en équipe, la maîtrise de plusieurs langues, l'utilisation des outils informatiques, la capacité de se forger une opinion et de l'exprimer, la capacité de participer à une prise de décision, etc.) pourra avoir moins de difficultés à intégrer le marché du travail et à réussir dans le monde de l'entreprise.

4.1.2 Les "compétences entrepreneuriales" sont sans aucun doute un élément important, à condition qu'elles ne visent pas exclusivement la création d'entreprises. Sans une attitude entrepreneuriale, on ne peut pas faire grande chose dans la vie, surtout dans des périodes difficiles comme celle que nous traversons actuellement. Il est dès lors positif que ces compétences soient intégrées aux politiques et aux programmes éducatifs.

4.1.3 Pour créer un esprit d'entreprise, au-delà des programmes scolaires, il peut être important de prévoir la possibilité d'apprentissages en entreprise ou au sein d'une organisation et de favoriser la participation des entreprises et des organisations à des initiatives promues par les écoles. La Commission et les États membres devraient préciser de façon plus transparente ce que signifie l'accès équitable à un apprentissage adéquat et à des programmes de préparation à la vie active, et mettre sur pied un ensemble cohérent d'indicateurs permettant une comparaison à différents niveaux ainsi qu'une évaluation des résultats, avec la participation des partenaires sociaux et de la société civile.

⁽⁹⁾ Le symposium qui a eu lieu les 14 et 16 novembre 2011 a été coorganisé par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe et quelques associations de jeunes telles que le Forum européen de la jeunesse, German YIA NA Jugend für Europa et SALTO training and cooperation RC. (http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/documents/EKCY/Youth_Policy/docs/Youth_Work/Policy/STATEMENT_Symposium_participants_160312.pdf).

4.1.4 Le CESE estime toutefois qu'il ne sera possible de développer toutes les potentialités de l'esprit d'entreprise que si celui-ci est accompagné d'un esprit de collaboration et d'équipe que l'éducation devrait également favoriser chez les enfants et les jeunes.

4.1.5 Les apprentissages dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (disciplines STEM⁽¹⁰⁾) doivent continuer de faire l'objet d'une attention particulière de la part des systèmes éducatifs car ils restent au centre d'une société dominée par les technologies et par le développement technologique, dès lors que la demande de travailleurs hautement qualifiés et possédant un niveau élevé de connaissances scientifiques ne cessera de croître⁽¹¹⁾. Il importe toutefois que ces thèmes soient abordés d'une manière plus conviviale, plus créative et dès lors plus attrayante qui par ailleurs améliore l'équilibre hommes-femmes⁽¹²⁾.

4.1.6 Le document ne fait pas référence aux effets de la crise et des politiques d'ajustement budgétaire sur la science, la recherche et leurs acteurs (chercheurs, enseignants, universités), ni à la fuite de cerveaux à laquelle on assiste dans plusieurs pays de l'UE. Le CESE, s'est prononcé dans plusieurs avis⁽¹³⁾ sur l'importance de progresser vers la pleine réalisation de l'Espace européen de recherche, déclarant que la libre circulation des chercheurs, des connaissances scientifiques et de la technologie doit constituer la "cinquième liberté" du marché intérieur.

4.2 Compétences professionnelles

4.2.1 Le CESE partage la préoccupation exprimée par la Commission quant au décalage existant entre l'éducation et le marché du travail. De fait, un système éducatif déconnecté du marché du travail peut conduire à des compétences incomplètes, et pire encore, au chômage⁽¹⁴⁾. Le CESE convient qu'il y a lieu d'accorder une attention accrue à la révision de l'enseignement et de la formation professionnels et d'améliorer la compréhension des liens entre le monde de la formation et le monde du travail, de façon à ce que le premier réponde réellement aux besoins du second. Il souligne également l'importance de la participation des partenaires sociaux et de la société civile organisée à une formation professionnelle qui soit pertinente pour le marché du travail⁽¹⁵⁾.

⁽¹⁰⁾ Acronyme anglais.

⁽¹¹⁾ Selon le CEDEFOP, la demande de personnes hautement qualifiées pourrait augmenter de 16 millions d'ici 2020 et celle de personnes de qualifications moyennes de 3,5 millions, tandis que la demande de personnes peu qualifiées pourrait diminuer de 12 millions d'unités.

⁽¹²⁾ Plusieurs expériences menées au niveau de certains États membres montrent que l'enseignement des mathématiques peut être rendu plus attrayant.

⁽¹³⁾ JO C 95 du 23.04.2003, p. 8; JO C 218 du 11.09.2009, p. 8; JO C 306 du 16.12.2009, p. 13; JO C 132 du 03.05.2011, p. 39; JO C 318 du 29.10.2011, p. 121; JO C 181 du 21.06.2012, p. 111; JO C 299 du 04.10.2012, p. 72; JO C 229 du 31.07.2012, p. 60; JO C 44 du 15.02.2013, p. 88; JO C 76 du 14.03.2013, p. 43; JO C 76 du 14.03.2013, p. 31.

⁽¹⁴⁾ La recommandation revue de l'Unesco sur l'éducation technologique et la formation professionnelle signale que, en raison de l'énorme développement scientifique et technologique et socio-économique en cours ou prévu qui caractérise notre époque, en particulier la mondialisation et la révolution de l'information et des technologies de communication, l'éducation technologique et la formation professionnelle doivent être un élément important du processus éducatif de tous les pays. (Unesco, 2001)

⁽¹⁵⁾ *Mémoire sur la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels en Europe*, Berlin, 10-11 décembre 2012.

4.2.2 La formation et la certification des compétences dans le domaine des TIC revêtent un intérêt particulier pour le marché du travail; aussi faut-il investir dans des programmes appropriés qui garantissent l'acquisition de ces compétences, au niveau de l'enseignement professionnel et supérieur, plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes femmes. Le CESE souscrit à la proposition relative au label de qualité européen pour l'industrie, la formation et la certification dans le domaine des TIC.

4.2.3 Le CESE réaffirme le droit de chacun à posséder un éventail de connaissances et de qualifications qui lui permette de s'intégrer pleinement dans la vie professionnelle et sociale. Le droit à une formation professionnelle ne doit pas être uniquement reconnu aux jeunes qui intégreront le marché du travail, mais aussi à tous les travailleurs, de façon à ce que leurs connaissances puissent rester d'actualité et répondre aux défis des mutations en cours. L'employabilité ne concerne pas uniquement les jeunes.

4.2.4 L'apprentissage au travail, et en particulier les systèmes d'éducation et de formation en alternance qui combinent l'enseignement en classe avec une expérience sur le lieu de travail, peuvent jouer un rôle important dans les changements nécessaires pour la création d'emplois ⁽¹⁶⁾, mais ils doivent être intégrés dans le système éducatif, ce qui exige une clarification du rôle des différents acteurs. Il est vital de sensibiliser les écoles et les entreprises à cette forme d'apprentissage ⁽¹⁷⁾.

4.3 Stimuler l'ouverture et la flexibilité du processus d'apprentissage

4.3.1 Admettre que les paradigmes évoluent à une vitesse jamais connue jusqu'à présent (passage d'une société industrielle à une société de la connaissance et de cette dernière à une société qui fonctionne en réseau) oblige à adopter une approche plus créative et innovante, qui mette en rapport différentes sphères de la vie et différentes activités, en reconnaissant et en valorisant les succès engrangés, en jetant des ponts entre la culture, l'éducation en général et la formation professionnelle, d'une part, et le marché du travail, d'autre part, en favorisant la complémentarité entre les apprentissages non formels et formels et en promouvant dans le même temps l'égalité des chances.

4.3.2 Il est pertinent de stimuler l'apprentissage à condition d'offrir aux individus les conditions nécessaires pour le mener à bien, et qu'il soit fait en sorte que cet exercice ne dépende pas exclusivement des efforts que chacun peut et doit déployer. Si ce n'est pas le cas, les secteurs qui sont déjà en soi défavorisés ou marginalisés continueront à faire l'objet d'une ségrégation collective. Le CESE est dès lors de plus en plus préoccupé par le fait que la participation aux programmes d'enseignement pour adultes enregistre un fort déficit: la participation moyenne des adultes de l'UE à l'apprentissage tout au long de la vie n'atteint selon la Commission que 8,9 %, et il n'est que de 5 % à peine dans sept États membres.

⁽¹⁶⁾ La communication mentionne les secteurs à potentiel de croissance suivants: les technologies de l'information et de la communication (TIC), la santé, les technologies à faible émission de carbone, les services aux personnes et aux entreprises, l'économie maritime et les secteurs verts ainsi que ceux soumis à des mutations importantes et nécessitant une main-d'œuvre plus qualifiée.

⁽¹⁷⁾ L'expérience du système d'apprentissage en alternance en Autriche est un exemple de bonne pratique qui mériterait une analyse approfondie des conditions nécessaires à sa mise en œuvre et des résultats obtenus jusqu'à présent.

4.3.3 Il est nécessaire d'améliorer les procédures, actuellement trop formalistes, de reconnaissance des savoirs acquis en dehors de l'école (apprentissage non formel). Il y a lieu également de souligner que les décisions doivent résulter d'une concertation avec les partenaires sociaux intéressés et d'autres organisations de la société civile et que c'est l'État qui doit garantir cette reconnaissance. Les procédures de reconnaissance peuvent contribuer de manière plus efficace à accroître la visibilité, en particulier auprès des partenaires sociaux, des bénéficiaires de l'éducation non formelle. Il importe également de fournir une information sur les modes de reconnaissance et de validation des compétences qui soit la plus étendue et la plus claire possible pour que tous les citoyens puissent en bénéficier.

4.3.4 À une époque où les taux de chômage sont élevés, en particulier parmi les jeunes, la nécessité de repenser de manière plus ouverte et flexible l'acquisition de compétences constitue un défi fondamental pour l'Europe, à moyen et à long termes. Pour répondre à ces défis, les États membres doivent notamment:

- a) garantir que tous bénéficient des conditions adéquates pour un apprentissage continu qui permette un accroissement des compétences et un accès à des postes de travail plus qualifiés, de manière à concrétiser l'objectif d'une "croissance inclusive" fixé par la stratégie Europe 2020;
- b) garantir aux jeunes la possibilité d'être suivis par des spécialistes de l'orientation professionnelle;
- c) améliorer au moyen d'initiatives concrètes, novatrices et créatives, arrêtées de commun accord dans le cadre du dialogue social, la formation (perfectionnement et reconversion) de ceux qui sont déjà sur le marché de travail et de ceux qui aspirent à y entrer, mais dont les qualifications scolaires ou extrascolaires sont insuffisantes. Dans le cadre de ces initiatives, il est nécessaire de tenir compte de l'âge, de l'expérience et des connaissances des travailleurs concernés;
- d) consacrer le droit à une formation certifiée de qualité, en fixant un nombre annuel d'heures de formation pour tous les travailleurs, indépendamment du niveau de qualification ou du type de contrat;
- e) promouvoir l'élaboration au sein des entreprises de programmes de développement des compétences conçus en commun par les travailleurs et les employeurs, en tenant compte des conditions dans lesquelles les entreprises opèrent, en particulier les PME, et partant, dans le respect des accords conclus entre les partenaires sociaux au niveau européen;
- f) soutenir les initiatives qui visent à accroître la visibilité des compétences acquises en dehors du circuit formel, renforcer la reconnaissance de l'apprentissage non formel et garantir/renforcer la qualité de celui-ci.

4.3.5 Le Comité souscrit à l'intention de la Commission de créer un Espace européen de compétences et de qualifications de nature à permettre une plus grande convergence et transparence dans la reconnaissance des compétences et des qualifications dans l'UE.

4.4 Appuyer les enseignants et les éducateurs européens

4.4.1 Le CESE, à l'instar de la Commission, reconnaît le rôle essentiel des enseignants et des éducateurs s'agissant d'améliorer les apprentissages et d'encourager les enfants et les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux défis de la mondialisation. Par conséquent, investir dans la formation et le recrutement d'enseignants et d'éducateurs de qualité semble être une stratégie nécessaire et allant dans le bon sens.

4.4.2 Toutefois, dire que des enseignants et des éducateurs de qualité peuvent faire la différence ne signifie pas que l'enseignement à lui seul détermine l'apprentissage des élèves, ni qu'il convienne de sous-estimer le contexte socio-économique dans lequel il se déroule.

4.4.3 Dans un contexte de grandes et profondes mutations économiques, sociales et technologiques, il est urgent d'envisager la profession d'enseignant comme un élément clé pour promouvoir une éducation de qualité élevée, capable de s'adapter aux exigences de notre époque, ce pourquoi il est vital d'améliorer la formation académique et professionnelle des enseignants, d'offrir des conditions de rémunération et de carrière adéquates et de rendre cette dernière plus attrayante pour les jeunes. Il est également extrêmement important de veiller à ce qu'il y ait un meilleur équilibre hommes-femmes lors du recrutement des enseignants.

4.4.4 Le Comité fait observer que dans le recrutement des enseignants, il est souhaitable d'intégrer une dimension de diversité, notamment du point de vue des origines ethniques, de la culture, de la religion, de l'âge, etc. En outre, dans un contexte de libre circulation des personnes et de migrations, il importe particulièrement de renforcer les connaissances linguistiques et les compétences en communication interculturelle, tant chez les enfants et les jeunes que dans le corps enseignant, afin d'améliorer la coopération même lorsque les langues maternelles sont différentes. Les professeurs doivent bénéficier de la formation appropriée pour être à même de travailler avec les élèves qui sont en décrochage scolaire ou dans le besoin, en zones à risque social ou exposés à l'exclusion. Il faut dès lors des enseignants modernes dans un environnement d'apprentissage multiculturel aux multiples facettes⁽¹⁸⁾.

4.5 Le financement de l'éducation

4.5.1 Le CESE se félicite que la Commission s'engage à prêter davantage attention au financement de l'éducation en lançant un débat avec les acteurs les plus indiqués sur les bénéfices de l'investissement dans l'éducation⁽¹⁹⁾. Il appuie également l'intention d'analyser avec les partenaires sociaux l'accroissement de l'offre de formations de qualité sur le lieu de travail.

⁽¹⁸⁾ JO C 151 du 17.06.2008, p. 41; JO C 218 du 11.09.2009, p. 85.

⁽¹⁹⁾ L'Unesco a publié une nouvelle étude qui analyse les contributions des entreprises et des fondations privées à l'éducation, indiquant que leur montant ne dépasse pas les 683 millions USD par an. Pour mettre ces chiffres en perspective, il suffit de préciser que cela correspond à 0,1 % du chiffre d'affaires des deux plus grandes compagnies pétrolières du monde, ou au coût de deux Airbus A380. C'est également peu comparé aux 16 milliards USD nécessaires annuellement pour garantir que chaque enfant fréquente l'école primaire. Présentation au Forum de Davos, 23 janvier 2013.

4.5.2 Le CESE juge positif que les États membres promeuvent des débats nationaux sur les mécanismes de financement durable de l'éducation et de la formation. Néanmoins, malgré l'attention accordée à cette problématique, le financement de l'éducation et de la formation est revu à la baisse dans de nombreux États membres⁽²⁰⁾. Le CESE souligne l'importance d'une vaste participation permanente des partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile tout au long du processus. Le Comité accueille favorablement les efforts visant à associer le secteur privé au cofinancement du secteur de l'éducation, en particulier de l'enseignement et de la formation professionnels, mais dans le même temps recommande d'établir dans de tels cas des critères clairs sur les responsabilités partagées entre les différents secteurs (public, privé et autres). Cela n'implique pas de déresponsabiliser l'État par rapport aux obligations assumées à l'échelle nationale et internationale s'agissant de la garantie d'un financement approprié et d'une éducation de qualité pour toutes et tous⁽²¹⁾.

4.5.3 Le CESE réaffirme avec conviction l'importance pour la mobilité des jeunes de programmes comme Erasmus, Erasmus Mundus et "Jeunesse en mouvement", dont la contribution à l'épanouissement personnel et au développement des capacités et compétences des jeunes est unanimement reconnue. Il faut dès lors renforcer leur financement dans le nouveau cadre financier pluriannuel, ainsi qu'améliorer la procédure de sélection des participants, afin d'assurer à tous des chances égales, équitables et effectives, en encourageant, grâce à des programmes, certains groupes spécifiques à risque à prendre part à ces initiatives et en offrant des solutions pour surmonter les obstacles liés aux ressources financières ou aux qualifications auxquels se heurtent bon nombre d'étudiants et de jeunes.

4.6 Partenariats

4.6.1 Le CESE est d'accord avec la Commission quant à l'importance d'une collaboration renforcée avec les différents acteurs et groupes sociaux dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les associations permettent de procéder à un échange enrichissant d'expériences et d'inclure dans le processus éducatif ceux qui sont susceptibles de fournir et/ou d'actualiser des compétences spécifiques, en particulier celles qui sont recherchées sur le marché du travail.

4.6.2 Le CESE souligne l'importance d'associer toutes les parties intéressées (organisations de jeunesse et organisations communautaires, écoles et enseignants, parents et chargés d'éducation, entreprises et syndicats, collectivités locales et régionales et autres pouvoirs publics nationaux, entre autres) à la vie scolaire, de fixer des objectifs clairs, de procéder à des évaluations régulières et de prévoir des ressources suffisantes pour assurer la viabilité de ces partenariats. Le CESE espère que le programme Erasmus pour tous contribuera résolument à

⁽²⁰⁾ Rapport d'Eurydice "Funding of Education in Europe 2000-2012. The Impact of the Crisis." (Financement de l'éducation en Europe 2000-2012. L'impact de la crise)

(http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/147EN.pdf)

⁽²¹⁾ La garantie d'une éducation de qualité pour tous est un engagement inscrit dans toutes les constitutions nationales et, au niveau international, dans la déclaration finale de la Conférence mondiale sur l'éducation, Unesco, Jomtien, 1990, et dans les objectifs de développement du millénaire, ONU, New York, 2000, dont tous les pays de l'UE sont signataires.

appuyer, encourager et promouvoir les associations qui œuvrent à la qualité de l'éducation et à l'égalité des chances. L'éducation, de par sa nature holistique, requiert un niveau élevé d'orientation professionnelle, conjugué à un service de conseil professionnel. Par ailleurs, il y a lieu de diffuser les bonnes pratiques suivies dans de nombreuses écoles qui, après les cours, se transforment en centres d'activités culturelles, de réunions et de formation continue qui proposent une offre s'adressant à différentes générations et à diverses catégories sociales de la population.

4.6.3 Le CESE reconnaît la valeur apportée par les associations de jeunes à la dynamique de participation de la jeunesse et leur contribution à la résolution des immenses problèmes qui les touchent aujourd'hui, parmi lesquels, se distingue naturellement celui du chômage des jeunes, dont les taux extrêmement

élevés sont tout à fait inacceptables. Constituer avec ces organisations des partenariats qui permettent le développement de compétences non techniques telles que l'organisation, la communication, l'aptitude à diriger, l'esprit d'initiative, la connaissance de langues étrangères, entre autres, peut être une bonne stratégie pour autant que l'on garantisse également les ressources nécessaires à ce processus ⁽²²⁾.

4.6.4 Le CESE souscrit à l'idée de créer des systèmes de garantie pour la jeunesse dans les États membres, financés au moyen d'une dotation spécifique relevant du cadre financier pluriannuel, tout en estimant que l'enveloppe de six milliards d'euros prévue est manifestement insuffisante, étant donné qu'une partie de ces fonds sont déjà prélevés sur le Fonds social européen.

Bruxelles, le 10 juillet 2013.

Le président
du Comité économique et social européen
Henri MALOSSE

⁽²²⁾ Un rapport de l'Université de Bath/GHK 2012 a démontré l'impact de l'éducation formelle sur l'employabilité des jeunes et l'importance du rôle que les organisations de jeunes peuvent avoir dans ce processus.